

Compte-rendu de l'élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 30 juin 2017

Présents : Denise MARTIN, Gilles RAFFIN, Grégory MASIN, Raymonde ZINTILINI, Michel PETIT, Stéphanie GREMEN

Excusés : Blandine JONCOUR, Sébastien ADAMO-PEDRI,

Absent : Alain DREVET, Véronique BLANCHARD, Danielle BRUNET

Les membres présents ont procédé à l'élection d'un délégué titulaire et de trois délégués suppléants. Ont été élus :

M. Michel PETIT, délégué titulaire,

Mme Denise MARTIN, M. Grégory MASIN et M. Gilles RAFFIN délégués suppléants.

Compte-rendu du conseil Municipal de Villaroux du 30 juin 2017

Présents : Denise MARTIN, Gilles RAFFIN, Grégory MASIN, Raymonde ZINTILINI, Michel PETIT, Véronique BLANCHARD, Danielle BRUNET

Excusés : Blandine JONCOUR, Sébastien ADAMO-PEDRI, Stéphanie GREMEN

Absent : Alain DREVET

1. Approbation du compte-rendu du 8 juin 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Assainissement :

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une convention financière avec le Syndicat d'Assainissement du BREda concernant le paiement du solde de l'adhésion.

Une tranche de travaux devrait être terminée fin juillet et permettre les branchements des habitations jusqu'à la propriété Chatelard.

Une autre tranche, à l'automne, permettra les branchements d'habitations jusqu'à la propriété Blanchard.

3. Personnel communal :

La secrétaire de mairie remplit les conditions pour obtenir un avancement de grade. Il y a lieu de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 30 juin 2017 et de créer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au 1^{er} juillet 2017.

4. Info-Villaroux :

Les articles des différents syndicats doivent être transmis en mairie pour la réalisation de l'Info-Villaroux.

5. Point sur les travaux en cours

Suite aux derniers orages, le chemin de la Chanelle a subi des dommages. Un devis a été demandé pour sa remise en état.

8. Question diverses :

Achat de bacs à ordures : A compter du 1^{er} septembre 2017, le SIBRECSA appliquera le règlement de collecte des ordures ménagères. Seuls les bacs à ordures aux normes seront collectés.

Suite à l'article paru dans la dernière gazette, un certain nombre d'habitants a souhaité commander des bacs par l'intermédiaire de la mairie.

Achat de guirlandes : 4 illuminations de Noël seront commandées.

Animations : Il est rappelé qu'un minimum de personnes doivent être présents pour la mise en place des diverses animations.

Défibrillateur : En attente de devis.

Le 2 septembre 2017 aura lieu la fête communale.